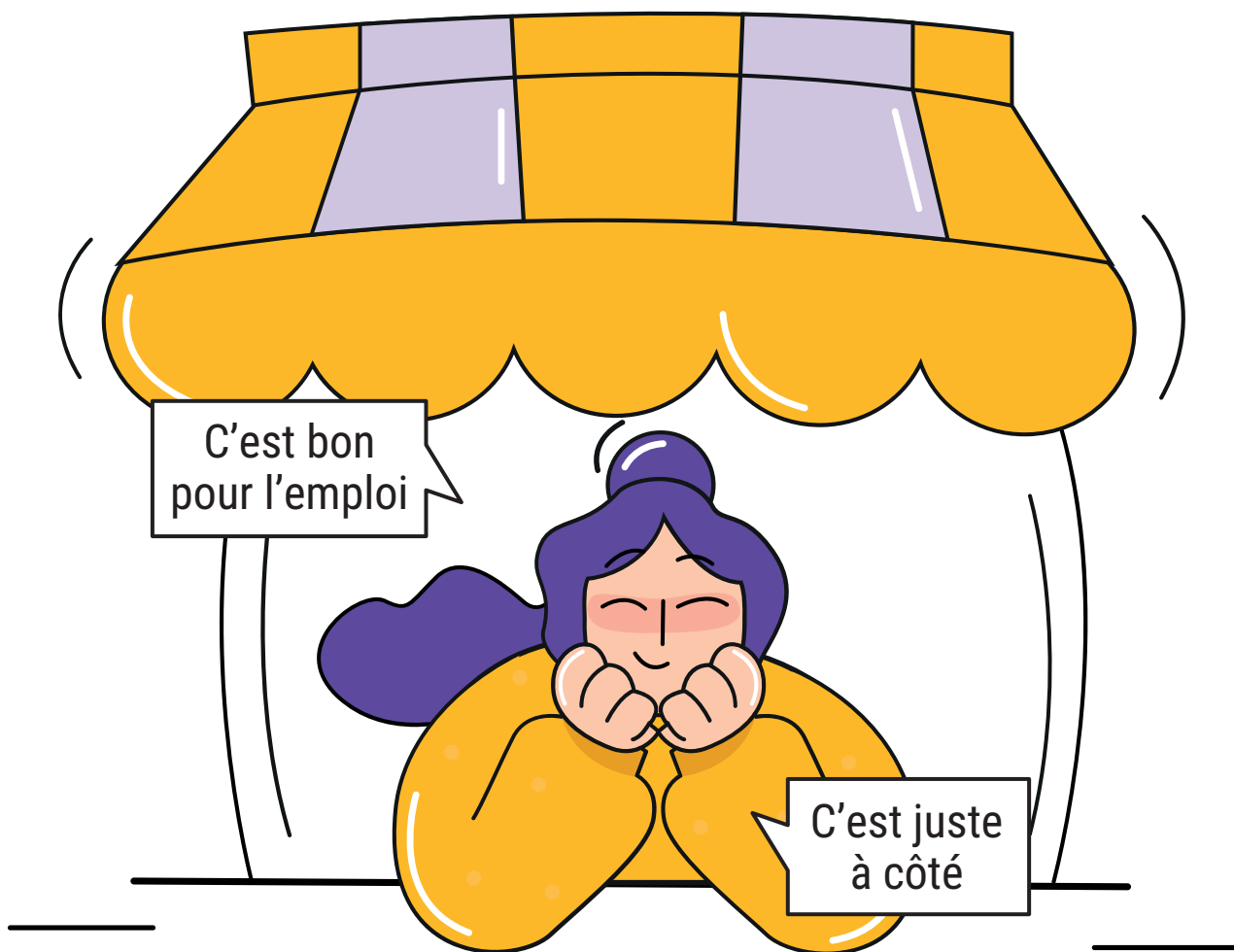


# La Millesse

BULLETIN D'INFORMATION N° 32 # JUILLET 2024

## CONSOMMER LOCAL FAIT VIVRE *LA MILESSE*



**Kiriél**  
JARDIN - ANIMAUX  
Agricorcorre

122 route du Mans,  
72650 La Milesse  
Tél. : 02 43 25 69 77  
agricorcorre@gmail.com

Kiriél Agricorcorre

- Jardin
- Végétaux
- Alimentation animale
- Bricolage
- Granulats
- Vêtements
- Terroir

**Maud Salé**  
Enseignante indépendante

Accompagnement au travail scolaire à domicile  
aide aux devoirs / cours particuliers  
méthodologie / français / anglais / espagnol

06 43 44 99 03  
maud.sale@enseigne-a-dom.com

www.enseigne-a-dom.com

SJ SERVICES à LA PERSONNE

**Marylène DESPLANQUES**  
Conseiller en immobilier

07 68 82 73 88  
marylene.desplanques@iadfrance.fr  
La Milesse (72)

www.iadfrance.fr

www.lelong-lemans.fr

**LELONG** SARL

PLOMBERIE |  
CHAUFFAGE |  
CLIMATISATION |  
ÉLECTRICITÉ |

02 43 25 34 45

Distributeur de pizzas artisanales

LA MILESSÉ  
CONLIE  
LOUE

7/7 Tradi Pizza 24/24

tradipizza1@gmail.com

Votre spécialiste en matériel d'élevage

**TECHNIMAINE**  
Vente - Installation - Dépannage

Sarl Technimaïne - 10 rue de l'Avenir - 72650 La Milesse  
Tél. 02.43.28.98.34 - contact@technimaïne.fr

**Menuiserie Grassin Bouvet**  
Votre artisan menuisier à la Milesse

**Adrien BOUVET**  
02 43 253 283

119 route de Trangé  
72650 LA MILESSÉ  
menuiseries-bouvet@outlook.com  
www.menuiseries-grassin-bouvet.fr

**RENAULT**  
Garage Renault - LA MILESSÉ

Agent  
Mécanique • Tôlerie • Peinture  
Marbre  
Vente véhicules neufs & occasions  
Dépannage

ZA La Carrie 6 - Rue de l'Avenir - 72650 La Milesse  
Tél. 02 43 25 32 43 - Fax 02 43 25 68 68

CHANGEMENT D'ADRESSE : Rue de l'Avenir

**Art déco**

Peinture décoration - Revêtements muraux et sols  
Peinture à la chaux - Vitrerie - Staff - Ravalement de façade...

07 60 89 98 30

Julien Chopin  
70 route du Mans  
72650 La Milesse  
jc.artdeco@orange.fr

*Vous avez une idée,  
une remarque, une envie.*

Contactez-nous :  
communication@lamillesse.fr

**Notaire**

Solenne GAGNEBIEN  
et Lucie GALLIEN  
72650 LA MILESSÉ  
02 43 25 59 27

À VENDRE TERRAINS À BATIR  
SAINT-SATURNIN ..... 2300m<sup>2</sup>  
LA CHAPPELLE-SAINT-AUBIN ..... 848m<sup>2</sup>  
LA MILESSÉ ..... 1100m<sup>2</sup>

Tél : Service Négociation : 06 30 28 83 51  
Mail : immobilier.72021@notaires.fr

**Permis 72**  
AUTO ÉCOLE

LA MILESSÉ  
LA BAZOUE  
ST JEAN D'ASSE

06 27 43 17 56

cpemis72@orange.fr  
www.cpermis72.fr

NOUVEAU Conduire en confiance  
C PERMIS à tout âge

OUVERT pendant les vacances  
Stage de code  
BSP et moto  
(partenariat moto école)

\* Cadeau de parrainage sur présentation de ce flyer

**ROAD EVASION**  
SINCE 2023

Location de van aménagé  
Le Mans Nord / La Milesse

Prenez place à l'aventure  
Avec ou sans expérience  
A partir de 69 € par jour (\*) (\*\*)

Renseignements :  
www.roadevasion.com  
Tél. : 07 57 17 06 57

(\*) tarif basse saison hors assurances et frais accessoires  
(\*\*) remise exclusive aux millessois.e.s avec le code « 1000S »

Road Evasion est une marque de la SARL Louvancourt  
Immatriculée au RCS du Mans sous le n° 878 433 317

- Van aménagé et prêt à partir
- 4 places assises et 4 couchages
- Forfaits de 100 km / jour à illimité
- Voyages à l'étranger autorisés
- Animaux acceptés sans supplément



# Sommaire N°32

- 4 **Bienvenue**
- 5 **Élus - Commissions**
- 6-7 **Budget**
- 8 **Impôts**
- 9-11 **Événements**
- 12 **Vue du ciel**
- 13-15 **Environnement**
- 16-25 **Communication**  
**Animation**  
**Vie associative**
- 26-28 **Un peu d'histoire**
- 29-30 **Bien vivre ensemble**
- 31 **Infos communales**
- 32 **Numéros utiles**



## La Millesse

### Bulletin d'information

imprimé  
à 1300 exemplaires

**Directeur  
de la publication**  
Anita Burot

**Comité de rédaction**  
Olivier Flasquin  
et la  
Commission Communication

**Photos**  
Mairie de La Millesse,  
Pixabay, Adobe Stock  
Flyview

**Mise en page - Impression**  
Imprimerie Berger  
72700 Rouillon

### Chères Millesoises, Chers Millesois

Les six premiers mois du mandat sont écoulés : je souhaite dresser un premier bilan des actions que le nouveau conseil municipal a mis en place. Dès le début, nous avons fait face à différentes difficultés.

Les exonérations ou suppressions de recettes fiscales locales décidées par l'Etat, telles que la taxe d'habitation privant la commune d'un levier fiscal ou la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et la diminution des dotations impactent fortement les finances communales.

Le Mans Métropole verse des compensations et des dotations de solidarité permettant des recettes supplémentaires allouées à notre budget.

Partant de ce constat, le conseil municipal, après avoir longuement débattu et délibéré, a voté à l'unanimité le budget primitif 2024 dont la section fonctionnement s'élève à 2 461 905 € et la section investissement à 600 886 €.

L'inflation (augmentation des charges sociales et de l'énergie), la poursuite des investissements maîtrisés et notre volonté de conserver des services de qualité contribuant à l'attractivité de La Millesse sans peser sur l'endettement de la commune, ont nécessité une augmentation des taux des taxes locales 2024 de 5 %. La dernière augmentation des taux votée par le conseil municipal remonte à 2017.

2024 est une année de transition fiscale pour les entreprises, commerçants, artisans et professions libérales puisque depuis le 1er janvier 2024, Le Mans Métropole est passée en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). La mise en place d'une CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) déterminera la répartition des compensations entre Le Mans Métropole et les communes membres dans le cadre de transferts de compétences. Le PFF (Pacte Financier et fiscal) établi sur la base d'un diagnostic financier du territoire consistant à organiser une solidarité financière entre l'EPCI et les communes membres est en cours d'élaboration.

Vu la difficulté financière des communes, nous travaillons parallèlement sur la réorganisation du SIVOM de l'Antonnière comprenant deux compétences : l'Action Sociale et Sports-Culture-Loisirs. Ces actions doivent perdurer pour profiter à l'ensemble de la population du territoire.

L'étude du projet d'aménagement de l'Ilot Mantey est en cours par Le Mans Métropole. Nous travaillons avec ses services pour que ce projet voie le jour très rapidement. Essentiel pour l'attractivité de notre village, il illustre notre volonté de trouver le meilleur équilibre possible entre une nouvelle construction

(réalisation d'un pôle santé et de nouveaux logements) et la réhabilitation des bâtiments existants nécessaires au bon fonctionnement des services.

Merci à l'ensemble des associations qui organisent différents événements, permettant à toutes et tous de se retrouver très régulièrement et d'échanger autour de nouveaux projets. Une rencontre a été organisée récemment pour renforcer les liens entre les associations communales et intercommunales et leur permettre de réaliser des festivités concourant à l'attractivité de notre commune.

Je souligne l'importance de nos commerces de proximité, qui, chaque jour sont au rendez-vous pour vous accueillir et vous apporter les services dont vous avez besoin.

N'oublions pas non plus les services publics de proximité indispensables à notre vie quotidienne, afin de les préserver sur notre territoire.

Vous pourrez observer jusqu'au mois d'octobre une exposition extérieure intitulée « **Dans l'intimité du sauvage** » prêtée par le Conseil Départemental de La Sarthe.

Je vous laisse découvrir ce bulletin municipal déclinant toutes les actions menées de près ou de loin par les nombreux acteurs de la commune.

Je peux vous assurer que notre détermination à préserver notre village et notre ambition à le développer restent intactes.

Il faut être conscient du changement de civilisation, voire de mentalité. C'est pourquoi l'équipe municipale s'efforce chaque jour de faire que La Millesse soit une commune responsable, à l'écoute, où il fait bon vivre, dans laquelle nous pouvons grandir et nous épanouir. La Millesse doit être un village rayonnant, vivant, solidaire, bienveillant, attractif et dynamique.

Mon plus grand souhait, c'est de regarder l'avenir avec optimisme. Il ne s'agit pas d'un optimisme déconnecté de la réalité où le contexte écologique, économique, sociétal et international est difficile, mais le résultat d'un monde en perpétuelle évolution, nous conduisant vers une réflexion commune de nos ambitions pour un avenir meilleur.

Nous restons à votre disposition et à votre écoute dans l'intérêt de tous.



**Anita BUROT et son équipe**

### À vos agendas

**Dimanche 30 juin et 7 juillet de 8 heures à 18 heures** : Élections législatives (n'oubliez pas votre carte d'électeur et votre pièce d'identité)

**Dimanche 7 juillet** : Vide grenier à la Terroirie organisé par le Comité des Fêtes

**Samedi 13 juillet à partir de 22 heures** : Feu d'artifice et bal à la Terroirie organisés par le Comité des Fêtes

**Samedi 31 août** : Forum des associations à la salle omnisport organisé par le SIVOM de l'Antonnière

**Novembre (pas de date précise)** Forum économique de l'Antonnière

**Dimanche 7 décembre** Noël des Associations

**Les autres événements à venir seront affichés sur le panneau central et prochainement sur notre site internet.**



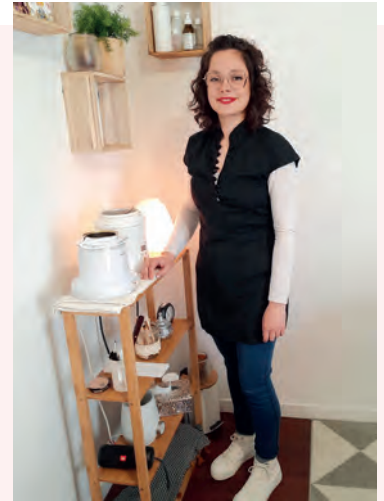


### À Carla Bellanger, Douceur des Sens

À 28 ans, forte d'une expérience de 7 années en institut, Carla Bellanger a ouvert son salon d'esthétique en mars 2023. Outre des soins classiques esthétiques, elle propose des soins de bien-être et des massages énergétiques. « *Un massage énergétique dure entre 1h00 à 1h15, toujours précédé d'un bilan personnalisé, et d'un accompagnement bienveillant* ».

Il y a un peu plus de 3 ans, elle ne connaissait La Milesse que de nom : « *J'ai découvert La Milesse comme étant une commune chaleureuse, à dimension humaine. J'aime marcher autour du Lac et sur les sentiers environnants. J'apprécie avoir les commerces de proximité sur place – et les faire travailler. C'est aussi intéressant d'accéder facilement jusqu'au Mans* ».

**2 rue du Luxembourg 72650 LA MILESSÉ - Sur rendez-vous uniquement au 06 15 43 74 67**  
**Horaires d'ouverture : 09h00-12h00/13h00-19h00 du mardi au jeudi, et 09h00-15h00 le samedi**



### À Florian Gilles-Dupont, homme à tout faire

Florian Gilles-Dupont propose des services d'homme à tout faire depuis mi-avril 2024.

Après 15 ans de restauration culinaire, et 3 restaurations de maison, Florian a franchi le cap pour vivre de sa passion de petit bricolage et de petit jardinage. « *Ce qui me plait, c'est le côté manuel et pas routinier, c'est aussi de rencontrer différentes personnes. Cela fait 4 ans que j'habite La Milesse et nous l'avons choisi pour ses commerces, son cabinet médical et kinés, ses services Le Mans Métropole, tout cela dans un environnement sympa et calme.* »

**Contact : 06 61 89 23 97 - Travaille les jours ouvrés, paiement par CESU**



**EXPERTIMO**  
IMMOBILIER



**Olivier GÊNES**  
Conseil en Immobilier

**06 07 01 71 06**  
immobilier.autrement72@gmail.com

Agent commercial RSAC : 395 318 395 - LE MANS

*Vous avez un projet immobilier ?*

*J'apporte à votre futur projet de vie un véritable accompagnement humain.*

- MA VALEUR AJOUTÉE :**
- Parfaite connaissance du secteur
- Votre estimation sous 48H
- Rapport complet et détaillé
- Visite virtuelle 3D de votre bien
- Votre annonce toujours en pôle position (les principaux sites régionaux/nationaux)
- Toutes les visites sont réalisées en surchaussures

*Rencontrons nous !*





## Olivier Bertolino, Adjoint

Je suis adjoint à l'Environnement et à l'Urbanisme. Au titre de cette fonction, je coordonne la mise en œuvre du contrat "La Milette engagé pour la Nature". Nous avons lancé cette année une étude de diagnostic de nos deux zones humides présentes sur le centre bourg communal pour envisager ensuite des actions de restauration et de protection de ces écosystèmes. Dans le domaine de l'Urbanisme, j'accompagne Anita Burot dans le suivi du projet de réaménagement de notre centre bourg qui comprend un projet immobilier pour du logement et des locaux à destination des professions de santé mais également le réaménagement de la rue du Mans, axe routier principal de notre village. Ces projets contribueront à transformer la commune dans les quatre à cinq ans à venir. C'est passionnant de participer à ces évolutions au service des Milettoises et Milettois.



## Olivier Flasquin, Délégué à la Communication

En tant que délégué à la mairie de La Milette chargé des secteurs cruciaux que sont la communication, l'animation et la vie associative, mon rôle revêt une importance capitale dans le tissu social de notre belle communauté.

Sous la bannière de la communication, nous assumons avec les membres de la commission et les agents la responsabilité de multiples facettes, de la rédaction du bulletin municipal à la gestion du site internet, en passant par l'entretien des panneaux d'information. Notre engagement à maintenir les citoyens informés et connectés se manifeste à travers ces canaux essentiels.

Dans le domaine de l'animation, notre énergie et notre dévouement se manifestent dans l'organisation d'événements marquants tels que l'animation de Pâques sur le marché et le traditionnel marché de Noël. Mais

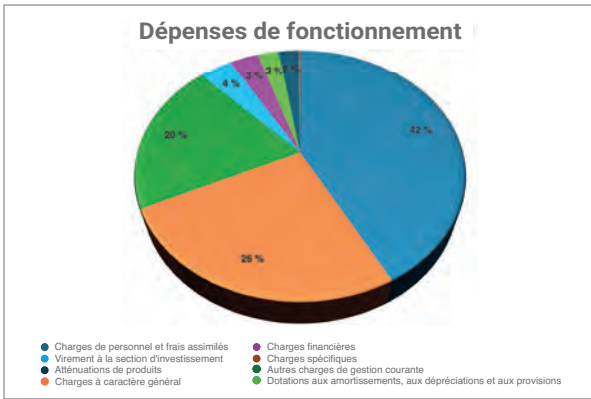
le champ d'action s'étend bien au-delà, englobant toutes les activités animées en collaboration avec les associations et les commerçants locaux. L'objectif clair est de dynamiser et de stimuler la vie de notre marché, offrant un soutien inébranlable aux commerçants pour garantir leur succès continu.

En ce qui concerne la vie associative, un rôle de médiateur et de facilitateur se révèle essentiel. En établissant des liens solides avec les différentes associations locales, nous contribuons activement à garantir leur pérennité. Notre vision consiste à encourager une variété d'activités au sein de la communauté, favorisant ainsi un tissu associatif vibrant et prospère.

Mon dévouement en tant que délégué à la communication, à l'animation et à la vie associative incarne l'esprit de collaboration et de soutien au sein de La Milette. Par cet engagement, j'essaie de contribuer à forger une communauté dynamique, solidaire et épanouissante.

## COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSIONS	PRÉSIDENT	VICE-PRÉSIDENT	MEMBRES
FINANCES BUDGET	BUROT Anita		L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL
ÉCONOMIE RELATION LMM	BUROT Anita	CHOLLET Jean-Marie	BERTOLINO Olivier, BOUHOURS Marie-Hélène, FRÈRE Dany, HUET Nadège, LOUVANCOURT Jean-Pascal, PLOT Anne, RENARD Julien
VIE SOCIALE SANTÉ	BUROT Anita	PLOT Anne	BOUHOURS Marie-Hélène, BOUGIO Marianne, BUROT de FACCIO Mathilde, GENEIX Laura, CHOLLET Jean-Marie
BATÎMENTS ESPACES VERTS SÉCURITÉ	BUROT Anita		BERTOLINO Olivier, BUROT de FACCIO Mathilde, FLASQUIN Olivier, HUET Nadège, LOSSOUARN Jean-Marc, NICOLAS Dominique, CHOLLET Jean-Marie
VIE SCOLAIRE 2 délégués Conseil École maternelle 2 délégués Conseil école primaire 2 référents CME 2 référents bibliothèque	BUROT Anita	BOUHOURS Marie-Hélène	BOUGIO Marianne, DESPLANQUES Marylène, GENEIX Laura, HAMON Anne-Aurore, PLOT Anne, CHOLLET Jean-Marie
ENVIRONNEMENT URBANISME	BUROT Anita	BERTOLINO Olivier	FLASQUIN Olivier, HUET Nadège, MARIAIS Marie-Christine, NICOLAS Dominique, RENARD Julien, CHOLLET Jean-Marie
COMMUNICATION ANIMATION VIE ASSOCIATIVE	BUROT Anita	PLOT Anne	Délégué FLASQUIN Olivier BUROT de FACCIO Mathilde, CHARLOT Amandine, DESPLANQUES Marylène, HÉRISSÉ Françoise, LOUVANCOURT Jean-Pascal, MARIAIS Marie-Christine, CHOLLET Jean-Marie et PLOT Olivier.



**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**  
2 461 905 €

Charges de personnel et frais assimilés	1 037 300 €
Charges à caractère général	636 634 €
Autres charges de gestion courante	489 133 €
Virement à la section d'investissement	94 250 €
Charges financières	82 000 €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	60 588 €
Atténuations de produits	58 000 €
Charges spécifiques	4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 461 905 €</b>

**LES GRANDES INFORMATIONS BUDGÉTAIRES**

La nouvelle municipalité, élue en novembre 2023, a approuvé le 2 avril 2024 son premier budget. Son vote s'est fait dans un contexte où depuis plusieurs années déjà les finances communales connaissent des tensions qui impliquent une gestion rigoureuse des dépenses et des investissements limités.

Notre commune a connu une très forte augmentation de certaines de ses dépenses (augmentation de 120% des dépenses d'énergies, très forte inflation des coûts alimentaires avec une prise en charge importante de la commune, une forte charge financière relative au prêt souscrit en juillet 2007 pour financer le déficit de l'opération de réaménagement de notre centre bourg).

Au-delà de ces sujets propres à notre commune, nous devons aussi faire face aux besoins du SIVOM de l'Antonnière qui a en charge d'exercer sur notre territoire les compétences actions sociales, enfance/jeunesse et sportive d'intérêt communautaire. Le syndicat est confronté, comme nous, aux augmentations de ses dépenses. Pour cette année 2024, la contribution de La Milesse s'établit à 327 000 € (soit 29% d'augmentation). Nous savons déjà que cet effort ne se sera peut-être pas suffisant pour relancer la dynamique du SIVOM.

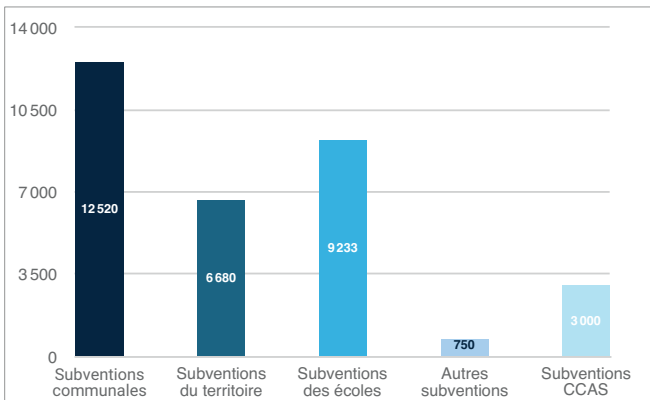
Nous sommes par ailleurs impactés par les exonérations ou suppressions, mal compensées, de recettes fiscales locales décidées par l'État, à l'image de la taxe d'habitation ou de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises.

C'est pourquoi, le conseil municipal a été contraint d'approuver pour 2024 une hausse de 5% du taux communal des taxes foncières bâties et non bâties portant les taux de taxes foncière, respectivement de 30,39 % à 31,91 % et de 19,48 % à 20,45 %.

A court terme, l'année 2024 se caractérisera par un niveau d'investissement très réduit. Nous travaillerons sur des actions de sobriété et de bon sens, applicables sur les prochaines années. Malgré tout, nous continuerons à rechercher un maximum de subventions à l'image de ce que nous avons su faire pour la rénovation de la cour d'école primaire avec des subventions proches de 80%.

Dès 2025, comme nous nous y étions engagés au moment de l'élection municipale, nous poursuivrons la réhabilitation de nos bâtiments communaux en commençant par l'école primaire Robert Desnos.

Nous nous efforcerons de maintenir le plus possible les services qui vous sont proposés sur notre territoire.



**SUBVENTIONS 2024**  
32 183 €

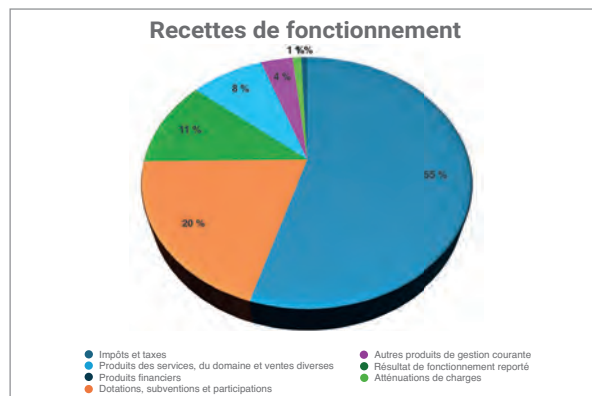
Associations communales	12 520 €
Associations du territoire	6 680 €
Associations des écoles	9 233 €
Autres subventions	750 €
CCAS	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 183 €</b>





## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2 461 905 €

Impôts et taxes .....	1 346 931 €
Dotations, subventions et participations .....	494 000 €
Résultat de fonctionnement reporté .....	278 474 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses .....	208 800 €
Autres produits de gestion courante .....	91 200 €
Atténuations de charges .....	25 000 €
Produits financiers .....	17 500 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>2 461 905 €</b>



## RECETTES & IMPOSITION

Les recettes sont principalement liées aux impôts et taxes (1 346 931 € soit 55 %) et aux dotations de l'État (494 000 € soit 20 %).

Après 7 années sans hausse des taux d'imposition, le Conseil Municipal a acté une hausse modérée et justifiée de 5% de ses taux d'imposition. Les nouveaux taux pour 2024 sont :

1 - Taxe d'habitation : **13,02 %** (12,40 % jusqu'en 2023 et 14,70 % en moyenne sur le territoire de Le Mans Métropole)

2 - Taxe foncière (bâti) [communale + départementale] : **31,91 %** (30,39 % jusqu'en 2023 et 33,42 % en moyenne sur le territoire de Le Mans Métropole)

3 - Taxe foncière (non bâti) : **20,45 %** (19,48 % jusqu'en 2023 et 25,65 % en moyenne sur le territoire de Le Mans Métropole)

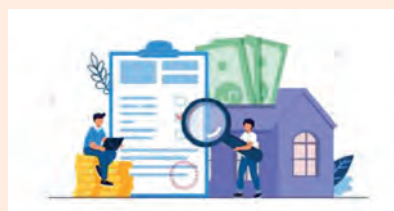
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale a été supprimée ; la taxe reste maintenue pour les résidences secondaires et les logements vacants.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Cotisation Foncière (CFE) des entreprises est désormais gérée par Le Mans Métropole.

## BUDGET D'INVESTISSEMENT 600 886 €

<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	<b>7 500 €</b>
Licence Logicielles .....	7 500 €
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	<b>86 000 €</b>
Agencements et aménagements de terrains	
Agencement - Square Poisson .....	2 250 €
Bâtiments publics	
Stade - Porte d'entrée des vestiaires .....	7 500 €
Bâtiments privés (Immeubles de rapport)	
Commerces - Menuiserie & Habillage PAC .....	12 000 €
Matériel et outillage technique	
Matériel des espaces verts .....	4 600 €
Matériel École Élémentaire .....	4 800 €
Matériel Atelier .....	4 600 €
Matériel Cantine .....	1 500 €
Matériel de transport	
Véhicules services techniques .....	13 000 €
Matériel informatique	
Informatique - École Élémentaire .....	6 500 €
Informatique - Bibliothèque .....	3 300 €
Informatique - Mairie .....	2 200 €
Matériel de bureau et mobilier	
Mobilier École Maternelle .....	2 500 €
Autres immobilisations corporelles	
Signalétique Plan d'évacuation des bâtiments .....	1 250 €
Autres (dépenses imprévues) .....	20 000 €
<b>Emprunts et dettes assimilées</b> .....	<b>153 600 €</b>
Emprunts .....	153 000 €
Dépôts et cautionnements reçus .....	600 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b> .....	<b>353 536 €</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>600 886 €</b>

<b>Subventions d'investissement</b> .....	<b>94 350 €</b>
État et établissements nationaux .....	31 850 €
Autres établissements publics locaux .....	62 500 €
<b>Dotations, fonds divers et réserves</b> .....	<b>386 536 €</b>
Fonds de Compensation T.V.A. ....	28 000 €
Taxe aménagement .....	5 000 €
Excédents de fonctionnement capitalisés .....	353 536 €
<b>Autres immobilisations financières</b> .....	<b>25 750 €</b>
GFP de rattachement (LMM: Rbst Emprunt) .....	25 750 €
<b>Virement de la section de fonctionnement</b> .....	<b>94 250 €</b>
Virement de la section de fonctionnement .....	94 250 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>600 886 €</b>







DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)									
Identifiant	Droit		Désignation et adresse						
Taxes foncières 2023									
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations		
Taux 2022	30,39%	%	13,09 %	%	4,48 %	%			
Taux 2023	30,39 %	%	13,09 %	%	4,48 %	%			
Adresse	1 / LA MILELSE								
Base	2124		2124		2124				
Cotisation	645		278		95		1018		
Cotisation lissée									
Adresse									
Base									
Cotisation									
Cotisation lissée									
Cotisation 2022	603		260		89				
Cotisation 2023	645		278		95		1018		
Variation	+6,97 %	%	+6,92 %	%	+6,74 %	%			
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Crédit d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Taux 2022	19,48 %	%	21,62%	27,43%	%	6,55%	%		
Taux 2023	19,48 %	%	21,62%	27,43%	%	6,30%	%		
Bases terres non agricoles	3		3	3		3			
Bases terres agricoles									
Cotisation 2022	1		1	1					
Cotisation 2023	1		1	1		0		3	
Variation	0 %	%	0%	0 %	%	%	%		
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles				
Base État						Droit proportionnel			
Base collectivité						Droit fixe			
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		36		
Pour plus d'informations, consultez la notice.					Dégrevement Habitation principale				
					Dégrevement JA État				
					Dégrevement JA Collectivité				
Références administratives :								<b>Montant de votre impôt</b>	<b>1057</b>

Il existe plusieurs composantes permettant le calcul de vos taxes foncières :

**- 1/ la base ou valeur locative (VL) :** c'est le montant d'un loyer annuel théorique qui pourrait être appliqué si le bien immobilier était loué. Les VL sont fixées par l'État après avis des commissions communales des impôts directs (CCID). Depuis la loi n°2017-1837 de finances pour 2018 du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation. Cette année, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2023, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,039, soit une augmentation forfaitaire de 3,9 % des valeur locative

**- 2/ le taux communal :** ce taux communal est voté en conseil municipal, avant le 15 avril de chaque année. Ce taux n'avait pas connu de variation depuis 2017 et nous avons décidé de limiter la hausse de ce taux à 5% pour 2024 afin de garantir le bon fonctionnement de nos services et le développement de notre commune.

**- 3/ le taux intercommunalité :** tout comme le taux communal, ce taux est voté en conseil communautaire de Le Mans Métropole et n'a pas augmenté depuis 2017.

**- 4/ la taxe sur les ordures ménagères (TEOM) :** ce taux est voté en conseil communautaire de Le Mans Métropole ; ce taux a été diminué de 10% en 2019 et non modifié à ce jour.

**- 5/ frais de gestion** pour le Centre des Finances Publiques.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre message sécurisé sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2024. Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portals/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2018/679 du 27 avril 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@impots.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés.



Taux voté pour l'année 2024	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
La Milette	13,02 %	31,90 %	20,45 %
Le Mans Métropole (moyenne 20 communes)	14,78 %	33,66 %	25,81 %

**À savoir : la commune de La Milette reste, malgré cette hausse pour 2024 sur des taux relativement faibles par rapport aux autres communes de Le Mans Métropole, qui comprend 20 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.**





## Nouveau Conseil Municipal des Enfants (CME)



Nouveau Conseil Municipal des Enfants (CME)

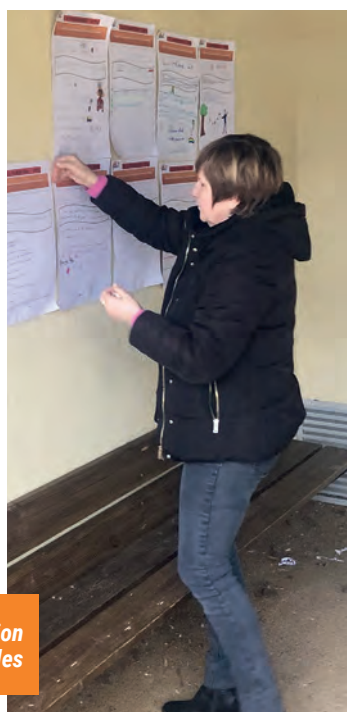
Durant deux jours, les élèves désirant participer aux élections du nouveau conseil municipal des enfants ont créé des affiches électorales. Ils étaient assistés par deux élues de La Milesse, membres de la commission de la vie scolaire et de Noah BRABANT en service national universel.

Les affiches ont ensuite été exposées dans la cour de l'école élémentaire Robert Desnos, permettant à tous les enfants de se renseigner sur les projets proposés par les candidats avant de faire leur choix.

Le jeudi 15 février, tous les élèves de CM1 et CM2 étaient invités à voter pour leur nouveau conseil municipal des enfants. Dix élèves ont été retenus pour une durée de un à deux ans.

Suite aux élections du nouveau conseil des enfants, l'élection du nouveau mini-maire a eu lieu le lundi 19 février.

Monsieur Octave Fétiveau a remporté les élections. Âgé de 10 ans, il ambitionne de devenir Président de la République. Très ambitieux, il indiquait sur son affiche électorale vouloir



Installation des affiches électorales

organiser diverses activités physiques pour les enfants de La Milesse, une boom de fin d'année, et réaliser un nouveau projet avec Monsieur Guet et la création de petits bateaux.

Le premier conseil des enfants s'est tenu le jeudi 14 mars à la mairie de La Milesse. Après une longue liste de projets proposés, le Conseil a retenu les projets suivants : une visite à la gendarmerie de la Chapelle Saint-Aubin pour découvrir le métier et les moyens de sécurité mis en œuvre. Le samedi 25 mai, de 14h30 à 16h30 une collecte de dons a été organisée au profit des animaux abandonnés avec l'association Léa devant le centre François Rabelais. La date et le thème de la boom ont été fixés et celle-ci aura lieu le mardi 2 juillet, de 18h à 20h30, dans la salle François Rabelais pour les élèves de CM1 et CM2. L'entrée sera permise en échange de 25 bouchons en plastique pour l'association Bouchons d'amour, qui contribuera à l'acquisition de matériel pour les personnes handicapées grâce à la revente des bouchons.



Madame Anita Burot, Maire de La Milesse et Monsieur Octave Fétiveau, nouveau mini Maire





Cérémonie des vœux [8 janvier 2024]



Animation Pâques [7 avril 2024]



Cérémonie du 8 mai 2024



Lâcher de truites [25 mai 2024]





Installation CME [15 février 2024]



Banquet des anciens [7 avril 2024]



Réunion associations [13 mai 2024]



Un arbre, une naissance [22 juin 2024]







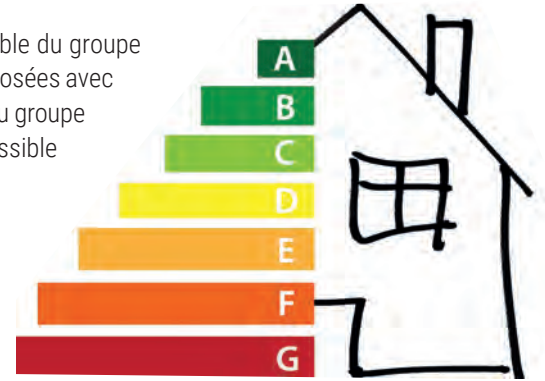


## Rénovation énergétique des bâtiments communaux : les investissements continuent

Après l'école maternelle, la municipalité poursuit ses efforts pour rénover les bâtiments communaux en axant ses investissements sur les économies d'énergie. La priorité est aujourd'hui donnée à l'école primaire. Pour ce faire, une étude de diagnostic énergétique a été engagée en ce début d'année 2024. Cette étude est subventionnée à hauteur de 80%, soit le maximum possible, par le « fond chêne 2 ». Ce fond est le principal outil de financement public au profit des collectivités locales. Notre commune a pu obtenir ce financement grâce à un dossier élaboré en partenariat avec le pays du Mans. Olivier Bertolino, Adjoint au Maire en charge de l'Environnement et de l'Urbanisme s'est particulièrement impliqué dans ce dossier et va continuer à en assurer la mise en œuvre dans les mois à venir.

Dès cette fin d'hiver, une thermographie infrarouge intérieure et extérieure de l'ensemble du groupe scolaire a été réalisée. De même, des sondes de température et d'hygrométrie ont été posées avec un suivi sur plus de trois semaines en mars/avril. Ce diagnostic complet sera présenté au groupe de pilotage qui aura la charge d'identifier un premier bouquet de travaux à réaliser si possible dès 2025.

Avant cela, de nouvelles demandes de subventions seront à formuler dès cet automne 2024 avec l'objectif d'être subventionné, là encore, à 80% de la somme à investir. Notre capacité d'intervention dépend réellement des aides qui nous seront octroyées. Vos prochains magazines municipaux continueront à vous informer de cet important projet.



**L'ANTONNIÈRE**  
#ÉLECTRICITÉ #PLOMBERIE #CHAUFFAGE

02 43 25 63 77  
Lieu dit «les Hogues»  
72650 - LA BAZOGE

sarl.de.lantonniere@gmail.com



## Place de l'église : Une évolution par étapes pour végétaliser, désimperméabiliser et rendre plus convivial cet espace majeur au cœur du bourg

En ce printemps, la municipalité a poursuivi son programme d'embellissement du centre bourg. C'est ainsi qu'un réaménagement visible par tous les habitants vient de s'achever au niveau de la place de l'église. Depuis de nombreuses années, les arbres présents au niveau de l'entrée secondaire de la mairie végétaient sans arriver à pousser correctement. Certains étaient même morts. Il n'était plus possible de laisser les choses en l'état. Notre volonté d'aménagement était donc de recréer des fosses de plantation suffisamment grandes pour permettre la réinstallation d'arbres capables de se développer normalement pour créer, à plus long terme, un espace de convivialité ombragé avec la possibilité pour les Milessoises et Milessois de s'asseoir et partager, s'ils le souhaitent, des temps d'échange. Ce secteur de la place de l'église est en effet celui utilisé pour nos moments festifs que ce soit à Pâques ou au moment de Noël.



Avant



Après

Nous souhaitons également profiter de ce petit projet de réaménagement pour réduire les surfaces imperméables sur notre place de village et faciliter ainsi l'infiltration des eaux de pluie directement dans le sol. Une nouvelle zone engazonnée au contact de la mairie a donc été créée.

C'est sur ces bases que notre service technique avec l'appui de conception de Jérémy Brette, qui en assure la direction, a proposé puis réalisé l'ensemble des aménagements que vous pouvez voir et, nous espérons, apprécier aujourd'hui.

Notre volonté est de continuer, par petites touches, la transformation de cet espace majeur au cœur du village. Dès le printemps prochain de nouveaux aménagements sont envisagés pour poursuivre la plantation d'arbres et la déminéralisation partielle de la place. Naturellement, la zone d'installation de notre marché dominical ne sera pas affectée par les évolutions que nous programmons.

Ainsi, avec ces travaux, nous confirmons notre ambition de valoriser notre coulée verte du cœur de bourg en développement partout où c'est possible la présence du végétal, arbres ou plantes vivaces. Ce travail commence à porter ses fruits en offrant une meilleure qualité paysagère et un aspect plus agréable à voir pour nos espaces publics. Nous en profitons également pour redonner « **une nouvelle jeunesse** » à notre mairie en effectuant un ravalement de sa façade également assuré par nos services techniques municipaux.

Olivier BERTOLINO



### Participation au concours « Paysages des Villes et Villages fleuris »

La commune se prépare à accueillir, fin juin ou début juillet, le jury régional du concours « paysages des Villes et Villages fleuris » de la Sarthe. Après avoir obtenu l'année dernière les cinq pétales dès la première année de candidature, nous ambitionnons d'être reconnue en 2024 avec l'attribution d'une première fleur. Nos services techniques et nos élus référents s'y préparent et ont déjà déposé un dossier de présentation de la commune. Cette première fleur viendrait récompenser l'investissement de la municipalité et des agents communaux qui œuvrent sur ce projet depuis ces deux dernières années. On y croit tous.





## La vidéoprotection arrive sur la Milesse : Un nouvel outil au service de notre tranquillité

La commune de La Milesse va signer une convention avec Le Mans Métropole pour l'autoriser à déployer des caméras de vidéoprotection sur notre territoire. Le principe a été validé au cours du dernier conseil municipal. Ce sont environ une dizaine de caméras qui vont être installées sur le territoire communal à des endroits stratégiques, généralement au niveau des intersections de nos voies principales à l'entrée du bourg ou en direction des communes limitrophes. L'objectif de ce déploiement est de permettre à la gendarmerie nationale de pouvoir consulter les vidéos en cas notamment de cambriolages signalés sur la commune. Notre territoire est malheureusement trop fréquemment concerné par ce type de délinquance. La possibilité de visionner les images de nos axes de communication offrira une possibilité nouvelle pour résoudre ces méfaits toujours traumatisants pour ceux qui en sont victimes.

L'installation, l'entretien, la maintenance des dispositifs de vidéoprotection est à la charge de Le Mans Métropole. Ce déploiement n'aura donc aucun impact sur nos finances communales.

Nous attendons avec impatience ce nouvel outil dont l'utilisation se fera naturellement conformément à la réglementation en vigueur dans le strict respect des principes de confidentialité et de respect de la vie privée. Ces deux notions auxquelles nous sommes profondément attachées sont d'ailleurs rappelées dans un article de la convention avec Le Mans Métropole.



Olivier BERTOLINO



**Isomenuis'**  
S.A.R.L.  
La société à vos côtés

**Menuiseries - Fermetures** (Bois / Alu / PVC) **Stores - Automatismes**

**Agencement** (Cuisines, Salles de Bain, Dressing, Parquets, Lambris...)

**Miroiterie - Isolation** (Intérieure, Extérieure et Combles Perdus)



**15, rue de la Tremblaie - 72650 LA MILESSE**

**Tél: 02 43 29 30 82 - Port: 07 81 84 88 24**

**Site Internet : [www.isomenuis.fr](http://www.isomenuis.fr) - Email : [contact@isomenuis.fr](mailto:contact@isomenuis.fr)**





En 2013, les communes de La Milesse, Aigné et Saint Saturnin ont rejoint la communauté urbaine de Le Mans Métropole. Ces trois communes, dans une volonté commune de mutualisation et de coopération, ont conservé la gestion commune des services ne relevant pas des compétences de Le Mans Métropole: l'Action Sanitaire et Sociale et l'Action Culturelle et Sportive en créant le Syndicat Intercommunal de l'Antonnaire.



Chaque année, le SIVOM soutient et accompagne les projets du centre social, de la Maison de l'Enfance, de la MARPA, de l'école de musique L'Hémiole et des associations de l'Antonnaire.

**Les vacances d'hiver** **EGALITE Filles - Garçons parlons en !**  
Centre F. Rabalais - La Milesse

- Exposition "Egalite fille-garçon parlons en !" (pour Tous)
- Simulation Jeux phantasme (2884 mouvement...) permettant de découvrir les préjugés et d'agir pour l'égalité fille/garçon - femme/homme (jeunes et enfants)
- Animation Stop aux clichés entre les filles et les garçons par la Ligue de l'Enseignement-FAL 72 (secteur enfance-ALSH)
- Réalisation d'une exposition photo par les enfants de l'accueil de loisirs "les filles - les garçons peuvent être... peuvent faire..." (secteur enfance - ALSH)

**Vendredi 1 mars,**  
Temps fort dans le cadre des Semaines d'Education Contre les Discriminations au Centre Social de l'Antonnaire.

**A partir de 17h**

- Exposition "Egalité fille-garçon parlons en !"
- Exposition des travaux réalisés par les secteurs enfance, jeunes et familles du centre social.
- Jeux, Quiz, animé par la Ligue de l'enseignement-FAL 72.
- A 18h, présentation de la pièce réalisée par les participants aux ateliers constructions de marionnettes.
- Suivi d'un moment convivial.

Ouvert à TOUS.T.E.S - GRATUIT / Centre F. Rabalais - La Milesse

**17h45** **Spectacle "Fille ou Garçon ?" Cie TILT**  
Centre socioculturel La Val'Rhone de Mance en Bellin

**Vendredi 12 avril**

"Spectacle en chansons qui parle d'identité, d'attentes, de valeurs, d'amour, de la difficulté de grandir, de se construire, du regard de l'autre et de notre propre construction."

Spectacle = transport - Tarif adulte : 4€ / Tarif enfant 2€  
TOUT PUBLIC à partir de 6 ans Sur inscription (places limitées)

**TROC PLANTES de Printemps**

Les PLANTS de Printemps et les Cotonnettes de la Semaine de la Petite Enfance

**Samedi 13 avril**  
14h30 à 17h à la MARPA  
allée du Lac - 72650 St Saturnin

**Convention Territoriale Globale**  
2023 - 2027

### Comité de pilotage juin 2024

La CTG 2023-2027 signée entre le SIVOM et la CAF formalise les engagements de la Caf et du SIVOM en matière de développement de services aux familles. Sur la base d'un diagnostic partagé, la CTG vise à mettre en cohérence et mieux coordonner l'ensemble des acteurs œuvrant en matière de petite enfance, jeunes, soutiens aux parents, accès aux droits, inclusion handicap, etc.

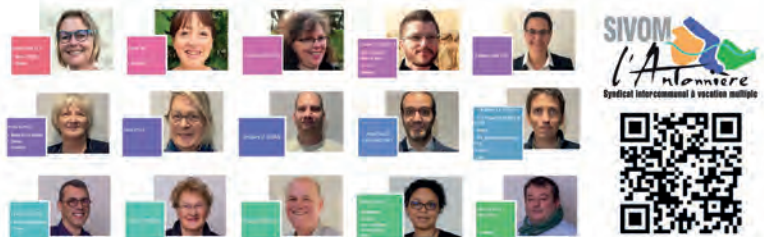
**#SaveTheDate**  
**31 août 2024**

**FORUM DES Associations**

## L'équipe du SIVOM et les élus du SIVOM

L'équipe administrative et technique du SIVOM collabore :

- Au suivi du quotidien en étant à l'écoute et au service des élus, des habitants, des associations et des professionnels de l'Antonnaire.
- Aux projets de rénovation des bâtiments, d'évolution des fonctionnements.
- Aux règlements, marchés publics, aux contrats et aux conventions de partenariat.
- Aux finances : budget, fonctionnement et investissement de la collectivité, recherche de subventions.



### Contact

Mail : [coordination@sivomdelantonnaire.fr](mailto:coordination@sivomdelantonnaire.fr)  
Par téléphone : 02 43 25 36 78





## Bibliothèque Municipale

### Venez rejoindre les lecteurs

L'inscription est possible toute l'année. Elle est valable un an et vous donne la possibilité d'emprunter **5 documents pour une durée de 4 semaines**.

Vous trouverez sûrement votre bonheur parmi un choix de **11500** documents dont plus de **8800** nous appartenant ! Il est également possible de réserver des livres auprès de Sarthe Lecture (la Bibliothèque du Conseil Départementale) avec qui nous avons un partenariat.

Des nouveautés sont mises en rayon régulièrement.

### POCHETTES SURPRISES

Les pochettes surprises sont de retour. Il s'agit de pochettes dans laquelle vous pouvez trouver une sélection de livres. Le seul indice sur le contenu de celles-ci est le thème retenu.

Il y aura des pochettes pour les enfants et les adultes.



#### TARIFS pour les Millesois

Une carte individuelle vous est remise à l'inscription.

- 18 ans : 1 €
- + 18 ans : 3 €

#### HORAIRE D'OUVERTURE

Mardi	17h00 – 19h00
Mercredi	10h00- 12h00 14h30-19h00
Jeudi	17h00- 19h00
Samedi	10h00 – 12h00



### PUZZLE COLLABORATIF

Un puzzle vous attend à la bibliothèque aux horaires d'ouverture de la bibliothèque. L'idée est de le réaliser ensemble.

### VACANCES D'ÉTÉ



### BÉBÉS BOUQUINENT

Activité gratuite pour les petits de 6 mois à 3 ans accompagnés d'un adulte (parent, grand-parent, assistante maternelle).

Les dates des séances à la reprise sont les suivantes : dates susceptibles d'être modifiées.

- Jeudi 3 octobre
- Jeudi de 7 novembre
- Jeudi 5 décembre

Les séances auront lieu de 9h15 à 9h45.

*Bel été !*

L'équipe de la bibliothèque



## École de danse - Bilan de l'année

Nos 120 danseuses ont eu le plaisir de répéter toute l'année avec nos deux professeurs, Lisa et Garance. Une quinzaine de nos danseuses des groupes Pré Ado 2 et Ados, grâce au travail de Lisa, ont pu participer à deux rencontres chorégraphiques, en mars aux Choréiades de La Flèche et en avril aux Rencontres Chorégraphiques du Mans. Elles se sont produites sur scène avec d'autres écoles de danse venant de toute la région Pays de la Loire et même de la région parisienne !

Garance a quant à elle renoué avec les cours de Zumba adulte, qui ont été fort appréciés. Elle a également poursuivi le travail sur les créneaux de Street Jazz.

Nous félicitons également Eloïse qui a participé à un concours national de danse en Gironde, et qui termine à la troisième place de sa catégorie.

Le gala de fin d'année a réuni tous nos groupes de danse, le **samedi 22 juin**, afin de clôturer l'année de manière festive !

**Rendez-vous début septembre pour le forum des associations !**



## École de musique l'Hémiole

Pour la première fois, l'Hémiole s'est associé à la guinguette de La Milesse, le samedi 29 juin 2024.

Les ensembles de pratiques collectives qui ont animé l'après-midi de 14h à 20h, sur scène : rock, variété, classique..., tous les styles ont été représentés par nos élèves de tous âges.



Nos dernières manifestations :

- Le 21 juin – fête de la musique à Aigné
- Le 21 juin – fête de la musique à l'église St Thérèse du Mans
- Le 22 juin – fête de la musique à Aigné
- Le 26 juin – fête de la musique à la MARPA de l'Antonnière
- Le 26 juin – concert percussions à la Maison Pour Tous de La Chapelle

Ouverture des inscriptions pour la rentrée 2024-2025 :

Depuis la mi-juin, vous pourrez débiter vos inscriptions pour la rentrée 2024-2025 en téléchargeant la fiche d'inscription sur notre site internet : <http://hemiole72.com>

Des permanences physiques seront également mises en place. Comme chaque année, vous pourrez nous retrouver au forum des associations de la Chapelle et de l'Antonnière qui auront lieu fin août / début septembre.

**Contact : [contact@hemiole72.com](mailto:contact@hemiole72.com) / [hemiole72.com](http://hemiole72.com)**







## APE – Boom de Carnaval

### Que de sourires et de déguisements le 17 février après-midi

Les élèves des écoles maternelle et primaire se sont retrouvés en nombre à la salle des fêtes pour une boom de Carnaval organisée par l'Association des Parents d'Élèves (APE).

Sur la piste, sous la fumée et les jeux de lumière, petits et grands pouvaient se déhancher sur les musiques actuelles avec leur maquillage. Tandis que les bénévoles aidaient les élèves à finaliser leurs œuvres sur le stand de création de badges personnalisés et de dessins, la file d'attente était constante face aux parents d'élèves faisant profiter de leurs talents en sculpture de ballon. Chien, ours ou encore épée, chacun était comblé.

Après une pêche à la ligne, les gourmands pouvaient déguster des crêpes, des popcorns et se désaltérer au Bar. Et quoi de mieux qu'un Photo Booth pour garder un souvenir de cette après-midi festive entre copains !

L'équipe de l'APE est satisfaite de cette 1ère édition de la Boom de Carnaval. Les élèves et leurs parents ont, à nouveau, répondu présents sur cette nouvelle action.

Tous les stands ont trouvé leur public et certains d'entre eux ont été dévalisés. La joie et la bonne humeur des élèves, est la plus grande des réussites. L'association tient à remercier les bénévoles (parents d'élèves) investis à nos côtés qui rendent ces actions possibles. Cela permet aux élèves de profiter de moments conviviaux et aux écoles de bénéficier d'aides au financement d'activités et autres sorties.



**Dernière action : la fête des écoles le dimanche 23 juin !**



## En ce début de printemps venez découvrir une nouvelle exposition photographique au cœur du village

En ce printemps 2024, la municipalité vous propose une nouvelle exposition autour de la nature. Après la découverte en 2023 des espaces naturels sensibles du département de la Sarthe, nous avons choisi de vous présenter cette année une exposition photographique intitulée « *Dans l'intimité du sauvage, piéger la lumière, capturer l'instant...* ». Ces clichés ont été réalisés par Joel Geffray et Rémi Lepinay, deux photographes animaliers, passionnés de nature et de techniques photographiques. Cette passion nous offre à la vue de magnifiques instants de vie captés le plus souvent à la lumière du soir ou à la fraîcheur des petits matins.

Cette belle exposition nous a été, de nouveau, prêtée gracieusement par le Conseil Départemental de la Sarthe que nous remercions. Elle est visible depuis mi mai au cœur du bourg et le long du chemin de randonnée qui borde l'étang communal. La plupart des panneaux photographiques sont accrochés à la grille de l'école primaire ce qui permet de les rendre visibles à tous nos promeneurs occasionnels ou aux randonneurs plus confirmés qui viennent découvrir le parcours de l'Antonnière en traversant notre centre bourg. L'exposition restera en place jusqu'à l'automne 2024 ce qui laissera le temps à chacun de venir l'apprécier une ou plusieurs fois.

Cette initiative de la municipalité a pour objectif d'animer notre cœur de bourg, de le rendre encore plus attrayant pour les Millesoises et Millesois. Elle cherche également à attirer les visiteurs de passage sur notre commune pour leur faire découvrir les atouts de notre territoire. Nous avons choisi de présenter l'exposition en partie sur la place de l'église pour mettre également en valeur les récents aménagements paysagers conçus par les services techniques municipaux à proximité de la mairie.

Cette exposition participe enfin à la mise en cohérence du projet municipal autour de la nature qui comprend des travaux immédiats d'amélioration du cadre de vie au travers du réaménagement de nos espaces verts, des projets à venir de restauration et de préservation de nos zones humides ainsi des actions de sensibilisation et de connaissance de notre biodiversité locale auprès de la population ou des enfants fréquentant nos écoles.

***Nous espérons que cette initiative vous plaira et nous vous attendons nombreux à vous promener dans le village.***

Olivier BERTOLINO

### Aïkido Ryu Antonnière



***En juin, les lundis et jeudis soirs, le public a pu découvrir gratuitement cet art martial !***

L'aïkido est un art martial traditionnel japonais sans compétition qui se pratique à mains nues et aussi avec des armes en bois. Basé sur des mouvements souples et circulaires visant à neutraliser toute violence, l'aïkido développe souplesse, puissance et confiance en soi... Il n'y a pas un attaquant et un attaqué mais deux partenaires qui travaillent dans le respect et l'harmonie.

**À bientôt !**

**Contact :**  
**[ara72.am@gmail.com](mailto:ara72.am@gmail.com)**  
**[ara72.free.fr](http://ara72.free.fr)**





### C'est le clap de fin de l'année à l'Antonnière Judo Club 72... Mais il nous reste encore plein de projets pour la fin de la saison sportive !!

En février, comme chaque année, nous avons organisé le Tournoi de l'Antonnière. Cette année, record de participations avec près de 700 participants du département sur les deux jours de compétition ! Ils représentaient les clubs de la Sarthe et des départements alentours, de l'éveil judo (4-5 ans) aux séniors qui se sont mobilisés pour le tournoi par équipes du samedi soir (voir photos) !

Avec près de 160 licenciés pour la saison 2023-2024, le club compte bien grossir ses rangs à la rentrée. Nous avons organisé des interventions dans les différentes écoles du SIVOM et de La Chapelle-Saint-Aubin afin de faire découvrir le judo aux écoliers et leur donner envie de nous rejoindre pour le mois de septembre 2024 ! Les professeurs de judo se déplaçaient sur les cycles d'éducation physique ou pour des séances découvertes dans plusieurs classes de tous les niveaux. Nous avons organisé des portes ouvertes en fin de saison (du 21 au 28 juin), où chaque personne qui souhaitait tester les cours de judo était bienvenue pour partager un entraînement sur les tatamis !

Cette année, l'AJC 72 a aussi voulu marquer son engagement envers les enjeux actuels de transition écologique. Nous avons tenu une Fresque du Climat version famille et innovation, afin de sensibiliser les jeunes licenciés et leurs familles. L'animation s'est déroulée le 29 juin dernier et était ouverte à tous, judokas ou non !

Enfin, comme l'été 2024 s'annonce sportif et, on l'espère, plein de médailles pour nos judokas français à Paris, le club organisera des portes ouvertes avec diffusion des phases finales des journées de judo lors de Jeux Olympiques. De quoi partager de bons moments et créer des souvenirs sportifs forts !



# möbler

mobilier & agencement

4 Rue de la Tremblaie, 72650 LA MILELSE

Agencement et réalisation de mobiliers sur mesure (cuisine, dressing, bibliothèque, ...).  
**Möbler** a été pensé et créé pour permettre aux particuliers d'accéder facilement à du **meuble sur-mesure**.

02 43 77 23 66



Aménagement d'un particulier, Sarthe



CoffeeShop & Coiffeur Mousse, Paris





Le 11 avril, le club de billard de l'ANTONNIERE a organisé le tournoi de clôture du championnat « trois bandes » avec huit équipes soit 24 joueurs. Cette rencontre sportive très attendue a été animée et conviviale. Un challenge a été attribué à l'équipe de Requeil qui le remettra en jeu l'an prochain. Les autres vainqueurs ont reçu une coupe.

Jean Marie CHOLLET représentait la commune de LA MILESSÉ et Clément CROISE l'agence Crédit Mutuel de Saint Saturnin.

Le club de billard de l'ANTONNIERE présente un bilan sportif 2023/2024 très satisfaisant :

- Challenge Edouard LEFEVRE : équipe Antonnière1 première ; équipe 2 deuxième et équipe 3 dix-huitième.
- Championnat départemental CBSE : Antonnière troisième
- Challenge DELAREUX : Antonnière troisième
- « Trois bandes » équipe 1 troisième et équipe 2 cinquième
- Coupe VERON : Antonnière troisième

Le club est ouvert à tous et la cotisation annuelle est de :

120 € pour les joueurs compétiteurs,

100 € pour les joueurs non-compétiteurs.

Elle est réduite de 50 % pour les femmes et les étudiants.

Des cours de formation initiale et de perfectionnement sont donnés le mardi matin et le jeudi matin.

**Contacts : Gérard SEPRE 06 05 26 91 59 / Philippe HUBERT 06 06 51 87 62**  
[billard-antonniere@outlook.fr](mailto:billard-antonniere@outlook.fr)



**Une question, un projet ?**

**Nos équipes ont à CŒUR de collaborer avec vous !**

**Chauffage toutes énergies ◦ Climatisation  
Plomberie - Sanitaire ◦ Électricité - Domotique - VMC  
Salle de bain ◦ Entretien et dépannage**

HASTONNETEN

**263 avenue de la Libération - 72100 Le Mans**  
**www.kantem.fr - 02 43 85 11 11**





## Comité des Fêtes de La Milesse 2024 et déjà 2025 en préparation !

Une vingtaine d'adhérents composent le comité auquel s'ajoutent de nombreux bénévoles lors de nos différentes manifestations.

Merci à ces bénévoles qui nous aident. Grâce à eux, les « années 80 » avec Jean-Noël Faure ont été un succès : 300 personnes présentes, plus de 150 refusés ; dommage !

C'est aussi grâce à eux que nous avons pu vous proposer 2 jours de fêtes en septembre.

Le comité s'élargit puisque, pour nous aider, nous avons eu de l'aide de bénévoles de Savigné l'Évêque, Chaufour Notre Dame, Chazé-sur-Argos (49), Bréhal (50) et même Paris. Et bien sûr, comme pour la fête au village, de nombreux milessois.

Cette année, quelques innovations et une ouverture vers les communes environnantes et certaines associations.

Afin de pérenniser nos activités, il devient nécessaire de fonctionner avec diverses entités.

### Les rendez-vous pour 2024

- 25 mai : lâcher de truites,
- 21 juin : aide pour la fête de la musique à Aigné,
- 29 juin : guinguette avec le centre social,
- 07 juillet : bric-à-brac à la Terroirie (inscriptions ouvertes - places limitées à 250 exposants),
- 13 juillet : feu d'artifice et son bal populaire avec Karina Fiesta,
- 06 octobre : loto (plus de 2000€ de gains),
- 29 novembre : soirée karaoké, blind test et quizz,
- 07 décembre : St Nicolas.

### Et déjà pour 2025

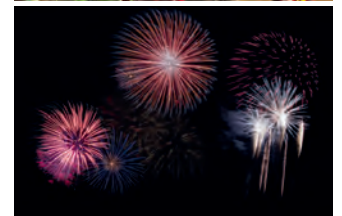
Certaines manifestations sont prévues :

- Années 80 (N'hésitez pas à nous contacter début janvier pour réserver),
- 31 mai : lâcher de truites,
- 06 juillet : bric-à-brac,
- 05 octobre : loto,
- 29 novembre : soirée karaoké ou autre.

**Vous voulez nous rejoindre ?  
Nous proposer vos idées ?  
Réserver pour une manifestation ?  
Contactez le 0686968281**



*Fête*  
DE LA **MUSIQUE**  
21 juin





## EIRA Actualités



# FÊTE DU JEU

12 octobre 2024  
de 14h à 21h30

(Ludothèque Planet'jeux, Espace petite enfance-motricité animé par la maison de l'enfance, Lecture d'albums-de contes pour enfants, Espace Retrogaming avec Bobby Geek)

**SAMEDI 29 JUN 2024**  
AU LAC DE LA MILESSÉ À PARTIR DE 14H30

## Quinquette

de l'Antonnière

**AU PROGRAMME**

- PRÉSENCE D'ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE:
- LE TRIANGLE DES ARTISTES
- PHOTOGRAPHIC CLUB DE LA MILESSÉ
- A L'Ô LES PETITS BATEAUX
- SCRABBLE ANGLAIS

**DIVERSES ANIMATIONS:**

- LUDOTHÈQUE ÉCOLOGIQUE
- ANIMATION MAISON DE L'EUROPE
- ESPACE ANIMÉ PAR LE CENTRE DE LOISIRS
- RAQUILLAGE
- TOUR DU LAC EN PONEY
- DEVINER LE POIDS DU PANIER
- CONCOURS DU MEILLEUR CAKE SUCRÉ

**SUR PLACE**

**BUVETTE, VENTE DE GÂTEAUX, CRÊPES, BARRES À PÂTE, CHIPS-MERQUEZ, FRITES, FOOD TRUCK**

**20h30 en concert**  
*Début de Bal*

**18h30**  
en première partie

**De 15h à 17h30**  
ANIMATION PAR L'ÉCOLE DE MUSIQUE L'ÉMIGLE : CHORALE, ORCHESTRE, ENSEMBLE DE CUIVRE, CLAQUETTES...

Renseignements  
Centre Social de l'Antonnière  
Rue des Jonquilles - 72650 La Milesse  
02 43 25 59 56 famille@centresocial-eira.fr

## TROC PLANTES

Venez troquer tout ce qui a un lien avec le jardin  
Graines, boutures, plantes, petit outillage, fruits, légumes, recettes... ou simplement vos idées, vos conseils !

Donnez ce que vous voulez ou rien ! Prenez ce dont vous avez besoin !

## GRATIFERIA

**Samedi 16 novembre 10h à 13h**  
Centre F. Rabelais La Milesse

## BOURSE AUX JOUETS

et matériel de puériculture

**SAMEDI 16 NOVEMBRE 2024**

**Renseignements**  
Centre Social de l'Antonnière  
Rue des Jonquilles  
72650 LA MILESSÉ  
02 43 25 59 56  
famille@centresocial-eira.fr

## Appel à Bénévoles

*Vous avez envie de donner de votre temps, de vous investir dans un esprit de convivialité, de nous aider à faire de cette animation un beau moment*

Contactez le centre social de l'Antonnière

## ESPACE RESSOURCES PARENTALITÉ

Pour permettre à chacun d'aborder la parentalité d'une façon plus sereine et les questions qui s'y rapportent, le secteur familles met à votre disposition un Espace Ressources Parentalité à travers un fonds documentaire, des revues, des jeux...

**ENFANCE, ADOLESCENCE, ÉMOTIONS, ÉCRANS, ESTIME DE SOI, ÉDUCATION, GRANDIR...**

AU SECTEUR FAMILLES  
CENTRE SOCIAL DE L'ANTONNIÈRE  
02 43 25 59 56  
famille@centresocial-eira.fr

### Comment ça se passe ?

**LES PRÊTS** Vous pouvez emprunter 1 document pour 21 jours... Une prolongation est possible en informant, par appel ou par mail la Référente Familles de votre Centre Social.

**RESERVATIONS** Si un document est déjà emprunté, il est possible de le réserver. À son retour, un mail vous sera envoyé pour vous prévenir de son arrivée.

**CATALOGUE** Le catalogue de l'Espace Ressources Parentalité est consultable sur le site internet du centre social: [www.centresocial-eira.fr](http://www.centresocial-eira.fr)

**TARIFS** Pour permettre une accessibilité, le prêt est gratuit sous réserve que votre adhésion à l'association EIRA soit à jour.

Pour prendre connaissance du fond actuellement disponible au prêt, rdv sur : [www.centresocial-eira.fr](http://www.centresocial-eira.fr)

- Familles
- Espace ressource "lecture et parentalité"

## ESPACE RESSOURCES PARENTALITÉ

### À LA MAISON DE L'ENFANCE

RUE SAINT-EXUPÉRY  
71450 SAINT-SATURNIN  
1<sup>ER</sup> MERCREDI DU MOIS  
DE 16H30 À 18H

17 janvier  
21 février - 20 mars  
17 avril - 15 mai  
19 juin

### AU CENTRE SOCIAL DE L'ANTONNIÈRE

RUE DES JONQUILLES  
71450 LA MILESSÉ  
1<sup>ER</sup> MERCREDI DU MOIS  
DE 10H30 À 12H

7 février - 6 mars  
3 avril - 15 mai  
5 juin - 3 juillet





## Calendrier 2<sup>e</sup> Semestre 2024



### Juillet

- Jeudi 04** Pique-nique - Cartes et travaux manuels - Salle A3  
**Dimanche 07** Bric-à-brac par le Comité des Fêtes

### Août

- Mercredi 28** "Journée découverte" à LA FERTÉ-BERNARD  
**Samedi 31** Forum des Associations - Salle Omnisports de l'Antonnière

### Septembre

- Jeudi 05** Cartes et travaux manuels - Salle A3  
**Vendredi 13** Randonnée "Ensemble sur les Chemins de la Convivialité" à BEAUFAY  
**Jeudi 19** Barbecue - Cartes et travaux manuels - Salle A3

### Octobre

- Jeudi 03** Cartes et travaux manuels - Salle A3  
**Jeudi 03** Concours départemental de Belote à BEAUFAY  
**Jeudi 17** Cartes et travaux manuels - Salle A3  
**Jeudi 31** Cartes et travaux manuels Salle Rob. Doisneau  
**Samedi 12 au dimanche 20** Exposition "Racontez-nous l'histoire de votre canton" à PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE

### Novembre

- Jeudi 07** Repas d'automne - Cartes et travaux manuels - Salle A3  
**Lundi 18** Sortie MAMERS - Spectacle Jean Pire & Balou  
**Jeudi 21** Cartes et travaux manuels - Salle A3

### Décembre

- Jeudi 05** Cartes et travaux manuels - Salle A3  
**Dimanche 7** Marché de Noël  
**Mardi 10** Repas de Noël avec Pascale Music - Grande salle A2  
**Jeudi 19** Distribution cartes d'Adhérents - Cartes et travaux manuels - Salle A3



Oh ! Il est beau le jeu...



Les randonneurs sont prêts pour le départ !

**Vous pouvez venir nous rendre visite aux dates indiquées pour prendre connaissance de nos différentes activités.  
Notre lieu habituel de réunions est au Centre François Rabelais - 14 h - Salle A3.**

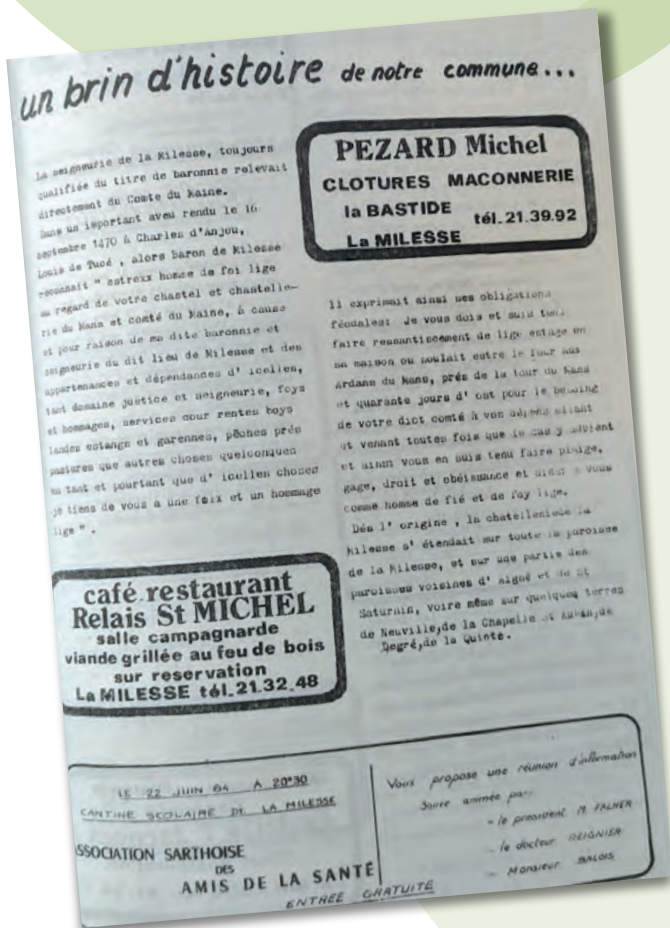
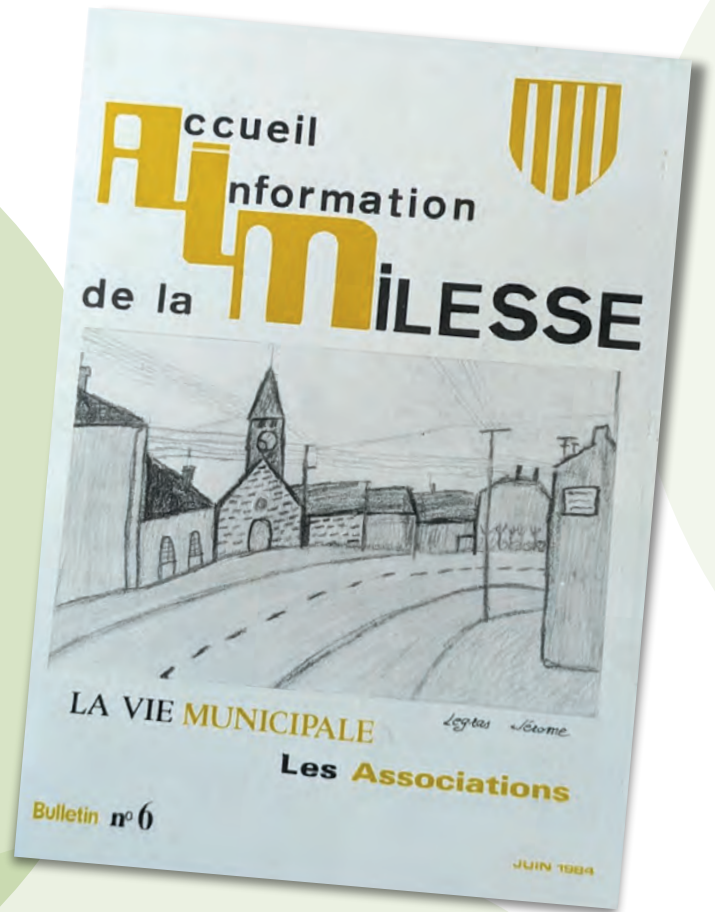
**Contacts : Pierre DEBEZE 06.11.61.03.24 pierre.debeze@orange.fr**  
**Nicole PELLIEUX 06.66.67.92.42 nicole.pellieux1944@gmail.com**



## Le saviez-vous ?

Le bulletin municipal de La Milesse est édité depuis plus de 40 ans.

Le premier numéro est paru dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 1983 sous le nom de « *Accueil Information de La Milesse* » (AIM) avant de devenir le « *Bulletin Municipal* » en 2011.



## il y a 40 ans...

Un brin d'histoire sur la seigneurie de la Milesse (ci-contre).

L'actualité des associations (dont l'atelier lyrique « Les Satimbanques », l'École de Danse, le Moto Club,...).

Ce numéro contient 4 pages orangées rédigées par Monsieur Hamel annonçant le départ en retraite de Madame Fourreaux (Secrétaire Principale de la Mairie après 34 années passées à La Milesse).

Il se termine par quelques idées de bricolage, une recette de génoise et quelques dessins du village réalisés par la classe de CM1 (dont l'illustration même de ce numéro).





## il y a 30 ans...

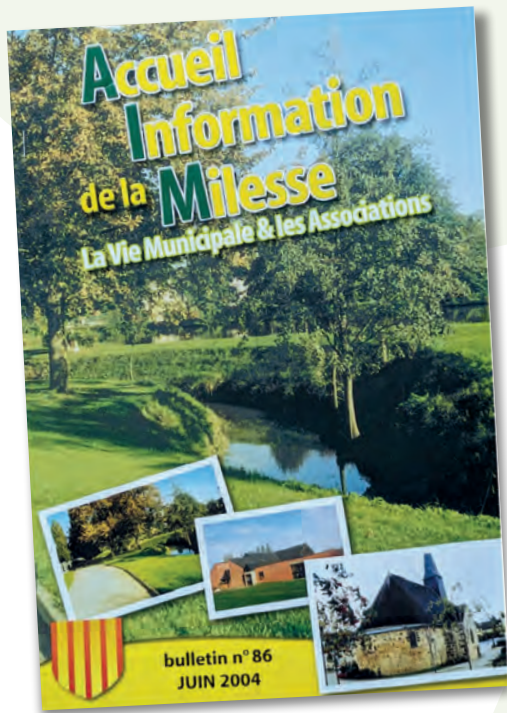
Un brin d'histoire avec la famille Richer de MONTHEARD pour commencer ce numéro 46.

La vie associative avec les actualités du Centre François Rabelais (dont une opération info SIDA) et des associations (section football, tennis, AJLM, danse, ...).

Retour sur une journée exceptionnelle au Parc Asterix organisée par Nicolas Goutard (étudiant en BTS), article agrémenté de photos en noir et blanc.

Un article « le saviez-vous » sur les plus hauts sommets du monde (à cette époque, le Mont Blanc culminait à 4810 m).

Pour finir, le conseil de Joël le Jardinier sur les fleurs séchées.



## il y a 20 ans...

Le succès de la fête du 12 juin et de la Bourse aux échanges du 18 avril.

Le point sur les différentes associations (dont l'ASM, Bout d'Homme, Les Doudounous) et l'actualité du Centre François Rabelais.

L'annonce des travaux de rénovation du Centre-Bourg, le plan canicule élaboré suite aux événements de l'été 2003,

les différents projets de voirie dont le giratoire de la Terroirie avec le panneau du logo de l'Antonnière...

Les conseils de Joël le Jardinier à appliquer lors de votre départ en vacances.

## il y a 10 ans...

L'édito annonce de gros sujets : la réforme des rythmes scolaires, la sécurité routière, les travaux dans la commune (Rues du Mans et de Sillé, Hameau du Cormier)

Les différentes commissions municipales présentaient les sujets en cours et à venir.

Les informations communales où l'on évoquait les gestes du quotidien (entretien des haies, la réglementation sur le bruit,...) et la protection de l'environnement.

L'actualité des associations (Centre François Rabelais, Comité de jumelage, École de Danse, Les Amis des Écoles de La Miliesse, CLIC, Familles Rurales, ...).





## L'Europe

Le **9 juin 2024** les élections européennes se sont déroulées en France et durant 4 jours (du 6 au 9 juin) dans les 27 pays de l'UNION européennes.

Mais savez-vous que le **9 mai est la journée de l'EUROPE ?**

L'Europe a été un continent marqué par les guerres. Et c'est un désir de paix qui a incité plusieurs penseurs à travers les siècles à proposer une unification politique des pays européens.



**Erasmus** l'avait fait en 1517 (Plaidoyer pour la paix), **Emmanuel Kant** en 1795 (*Essai sur la paix perpétuelle*), et **Victor Hugo** en 1849 (*Discours au Congrès international de la paix de Paris*).

En **1946**, lors d'un discours à l'université de Zurich, Winston Churchill (ancien Premier ministre britannique) avait prononcé un vibrant plaidoyer en faveur des États-Unis d'Europe.

**Du 7 au 10 mai 1948** différents mouvements d'opinion proeuropéens se réunissent à La Haye en présence de personnalités politiques et sous la présidence d'honneur de Winston Churchill animés par la volonté de promouvoir l'unification du continent : **Le congrès de La Haye.**



Toutefois c'est le discours historique le **9 mai 1950**, du ministre français des Affaires étrangères **Robert Schuman** qui est considéré comme l'acte de naissance de la construction européenne.

### D'autres dates importantes suivront :

**1951** le Traité de Paris (CECA : Communauté européenne du charbon et de l'acier), **1957** les Traités de Rome (CEE : Communauté économique et européenne et CEEA : communauté européenne de l'énergie ou Euratom), **1962** création de la politique agricole



commune (PAC), **1968** entrée en vigueur de l'union douanière, **1979** premières élections européennes au suffrage universel direct, **1985** Accords de Schengen : libre circulation des personnes dans l'UE, **1987** lancement du programme Erasmus, **1997** Traité d'Amsterdam : politique étrangère et de sécurité commune, **1992** Traité de Maastricht : Naissance de l'Union Européenne, reconnaissance de la citoyenneté européenne et lancement de l'Euro.

**2020** l'Europe de l'après-Covid 19 sera plus verte, plus numérique, plus résiliente et mieux adaptée aux défis actuels et à venir.

**2024** l'Europe c'est 27 états membres, 24 langues officielles, 447 millions d'habitants et tout un réseau « Europe Direct » qui offre de réelles opportunités pour nos territoires. (europedirectfrance.eu).

### **Être « citoyen européen »** apporte de nombreux avantages :

Voyager avec sa carte d'identité, utiliser son permis de conduire et sa carte européenne d'assurance dans tous les états membres, payer avec sa carte bancaire et faire des virements dans tous les états membres, résider définitivement dans n'importe quel état membre sans permis de séjour.

### Apprendre à se connaître :

Le saviez-vous :

- « Le drapeau du Danemark (le Dannebrog) est le plus ancien drapeau d'État au monde : il a été adopté en 1219 et n'a jamais été changé depuis »
- « En Suède, lorsque vous rentrez chez quelqu'un (peu importe que vous connaissiez bien cette personne ou depuis seulement 1 heure), vous devez ôter vos chaussures. C'est une marque de respect de la personne et de la maison ».

Et pour les jeunes de nombreuses opportunités : programme Erasmus+, diverses bourses d'études, des pistes pour travailler en Europe (VIE, VIA, etc.)

En Sarthe vous trouverez toutes ces informations auprès de : Maison de l'Europe Le Mans-Sarthe Centre Europe Direct 24 rue de la Galère 72000 Le Mans - [www.europe-en-sarthe.eu](http://www.europe-en-sarthe.eu)

Sources : <https://www.touteurope.eu/histoire/l-histoire-de-l-union-europeenne-en-3-minutes/touteurope.eu> ; Maison de l'Europe du Mans.





## Mieux vivre ensemble, il en va de la responsabilité de tous !

### La sécurité, une priorité de tous

Face à des comportements d'individus vous paraissant suspect, (repérage de lieux, démarchage, insistance d'individu à votre porte de domicile) il est important de prévenir sans délais les autorités compétentes (les Forces de l'ordre en priorité (**composez le 17**) ou la Mairie dans les heures ouvrables).

**La réactivité des citoyens de la commune ne sera que plus bénéfique face à la sécurité de tous.**

*NB : le démarchage (de type porte à porte) reste une pratique légale mais réglementée ! Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. Pensez à demander une carte professionnelle (avec photo, nom, prénom, nom d'entreprise, logo). En cas de doute, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.*

### Bientôt les vacances ? Partez plus serein !!!

#### « OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES »

Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie compétente sur le territoire. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet.

### Luttez contre les cambriolages

Avant de partir en vacances, informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...). Vous pouvez faire suivre votre courrier ou le faire relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne. Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio... Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances.

**Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.**

### Simplification des procédures administratives

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024, les automobilistes et les usagers de deux-roues motorisés ne seront plus obligés d'apposer la vignette de l'assurance sur leur véhicule, ni de détenir la carte verte de l'assurance dans leur véhicule. La preuve de l'assurance sera désormais rapportée par la consultation du Fichier des Véhicules Assurés (FVA), qui compile l'ensemble des contrats d'assurance automobile « au tiers » de territoire français. Ce fichier est accessible aux forces de l'ordre lors de contrôles.

**Malgré la simplification de cette procédure, être assuré pour circuler reste obligatoire.**

Attention toutefois : si le certificat d'assurance n'est plus imposé par le Code de la route, il peut toutefois toujours servir de justificatif en cas de problème, notamment si le véhicule vient tout juste d'être assuré à la date du contrôle, l'inscription automatique au fichier pouvant prendre plusieurs jours. De plus, votre compagnie d'assurance pourra mettre à votre disposition un document reprenant les éléments de votre contrat. (Aide précieuse pour la réalisation d'un constat amiable par exemple).





## Pour mieux vivre ensemble, encourageons les bons reflex

### Chiens en laisse et déjections

Afin de laisser une commune propre où il fait bon vivre, pensez à vous munir de petits sacs pour le ramassage des déjections de vos animaux, pour qu'ils ne se retrouvent pas dans notre belle nature mais dans des poubelles.

Attention, il est rappelé également que les chiens doivent être tenus en laisse pour le bien-être de tous.



### Dépôts sauvages

Plutôt que de déposer vos déchets en pleine nature, n'hésitez pas à profiter des services de déchetteries de Le Mans Métropole. C'est un service gratuit ! (Voir horaires en dernière page).



### Tondeuse et travaux bruyants

Afin de respecter la quiétude de tous, la tonte, ou travaux divers sont soumis à réglementation :

#### À savoir :

Entre 8h30 et 19h30 en semaine, entre 9h et 19h le samedi et uniquement le dimanche matin de 10h à 12h (et jours fériés).

Ainsi, chacun pourra profiter du calme du dimanche après-midi et des jours fériés !



### Entretien des haies

Il revient à chacun de s'occuper de ses haies pour qu'elles ne dépassent pas sur l'espace public. Il suffit de les tailler chaque année. On peut ainsi se promener sur les trottoirs et les admirer, en toute sécurité !



**Le respect de ces quelques principes permettra à chacun de vivre en harmonie avec ses voisins !**

## Piscines privées

### Les beaux jours arrivent, alors faisons attention à nos voisins !

En ce début de printemps et l'arrivée des beaux jours, notre municipalité pense utile de rappeler quelques règles de bon sens dans l'utilisation des piscines privées que l'on rencontre de plus en plus fréquemment sur notre commune.

Cette information a pour objectif de souligner que l'usage de ces équipements de loisirs doit rester un moment de détente et non de crispation pour ses propriétaires et leur voisinage.

En effet, construites dans un contexte de centre bourg ou de lotissements, la pratique de ce loisir doit inévitablement tenir compte de l'environnement immédiat en évitant par exemple une utilisation trop tardive en soirée.

Malgré cette évidence, la municipalité reste trop fréquemment interpellée par des Milettoises et Milettois confrontés à des situations, parfois conflictuelles, sur des troubles de voisinage du quotidien liés à ces équipements qui devraient être évités par l'attention que nous devons tous avoir les uns envers les autres.



Dès lors, par cet article, la municipalité souhaite attirer l'attention de tous les propriétaires de piscines privées en soulignant que la loi impose au Maire d'une commune de garantir la tranquillité publique de tous les administrés. Pour cela, la gendarmerie nationale sera systématiquement avertie des plaintes récurrentes qui pourraient lui être remontées.

**Alors pour bronzer et nager zen, pensez à vos voisins...**









## Démarches et formalités

<b>Service Public</b>	Vous êtes particuliers, professionnels ou associations, vous recherchez des informations pour tous documents CONNECTEZ-VOUS SUR : 
<b>Service Finances publiques</b>	- Contactez les Finances Publiques par téléphone : de 8h30 à 19h00 du Lundi au Vendredi - Appelez le centre de contact du Mans au : 0 811 700 724* CONNECTEZ-VOUS SUR : <a href="https://ants.gouv.fr/">https://ants.gouv.fr/</a>
<b>Carte d'identité + passeports</b>	Mairies équipées du nouveau dispositif disponible sur le site de la Préfecture S'adresser à la mairie de La Bazoge ou La Chapelle St Aubin Tél La Bazoge : 02.43.25.40.07 - Tél La Chapelle St Aubin : 02.43.47.62.70
<b>Démarches en ligne</b>	Démarches à réaliser via le site internet <a href="https://ants.gouv.fr">ants.gouv.fr</a> <b>(utiliser le même identifiant que pour la déclaration de ressources, ou AMELI.fr)</b> - Changement de propriétaire - Changement d'adresse - Changement matrimonial - Duplicata - Usurpation de plaques - Demande de carte grise en ligne.
<b>Timbre passeport</b>	Site : <a href="https://timbres.impots.gouv.fr">timbres.impots.gouv.fr</a>
<b>Pacs</b>	Les documents nécessaires à la conclusion d'un PACS sont à retirer en Mairie ou à télécharger sur le site <a href="https://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a> Tél Mairie : 02 43 25 30 12 Prise de rendez-vous
<b>Conciliateur</b>	Madame Marie-Christine RICHARD conciliatrice de justice. Sur rendez-vous par courriel uniquement : <a href="mailto:marie-christine.richard@conciliateurdejustice.fr">marie-christine.richard@conciliateurdejustice.fr</a> ou en appelant la mairie au 02.43.47.62.70. Le 2 <sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 9 heures à 11h30 à la Maison Pour Tous de La Chapelle Saint Aubin
<b>La Journée Défense et Citoyenneté</b>	Inscription à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16 <sup>ème</sup> anniversaire. Se munir de la pièce d'identité et du livret de famille. Pour tout renseignement, veuillez contacter le Centre du Service National d'ANGERS au 02.44.01.20.50 ou par le site <a href="https://www.defense.gouv.fr/dc">www.defense.gouv.fr/dc</a>
<b>Liste Electorale</b>	 Les jeunes gens nés en 2004 sont inscrits d'office sur les listes électorales. Les nouveaux habitants et les jeunes gens nés en 2004 et qui ont déménagé en 2021 ont jusqu'à 6 semaines avant les élections pour s'inscrire sur les listes électorales en mairie. <b>Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile</b>

## Service à la personne



<b>ADMR</b>  Site internet <a href="http://www.admr72.com">www.admr72.com</a> Permanence La Bazoge 1, rue des Hortensias La Bazoge Tél 02 43 23 99 66	<b>La Maison des services ADMR "Agglomération Mancelle"</b> 17 rue Gougéard 72100 Le Mans - Interphone N° 0004 - Tél : 02 43 72 05 00 Ouverture : Du lundi au vendredi 9H00 -13H00 / 14H00 - 17H00 Mercredi 9H00 -13H00 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide au lever et au coucher</li> <li>• Aide à la réalisation ou réalisation de l'entretien courant de la maison ;</li> <li>• Apporte une aide à la réalisation des achats alimentaires ainsi qu'à la préparation des repas ;</li> <li>• Accompagne la personne aidée chez le médecin, le coiffeur par exemple ;</li> <li>• Assiste la personne aidée dans les démarches administratives.</li> </ul>
<b>PORTAGE DES REPAS</b> 	Si vous avez besoin de portage de repas à domicile : le Centre Communal d'Aide Sociale (CCAS) de La Milesse peut vous attribuer une aide sous certaines conditions en fonction des revenus. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie. Chaque demande est étudiée lors des réunions du CCAS.
<b>CENTRE DE LOISIRS</b>	Si vos enfants, Milessois, utilisent le centre de loisirs pendant les vacances scolaires et d'été. Le Centre Communal d'Aide Sociale (CCAS) de La Milesse peut vous attribuer une aide sous certaines conditions en fonction des revenus et du nombre de jours. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.
<b>MARPA</b> 	Pour plus de renseignements, contacter la directrice des MARPA St Saturnin Contact : 02 43 25 37 43
<b>DEFIBRILLATEURS</b> 	<b>Des défibrillateurs cardiaques automatiques externes sont installés dans différents lieux publics de la Commune</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>au stade V. HUET</b> (sur le petit bâtiment à l'entrée du terrain de foot côté parking)</li> <li>• <b>au Centre François Rabelais</b> (sur le côté près du club aquariophilie CALM)</li> <li>• <b>au Dojo</b> (à l'entrée principale du bâtiment)</li> <li>• <b>à la salle omnisports</b></li> </ul>
<b>BRIGADE SOLIDAIRE</b>	<b>Pour tous renseignements merci de prendre contact avec la mairie de La Milesse</b> <b>02 43 25 30 12</b>

# Numéros utiles

## MAIRIE

Rue des Jonquilles - BP 80015  
 ☎ 02 43 25 30 12  
 E.mail : accueil@lamillesse.fr  
 Site Internet : www.lamillesse.fr  
 Ouverture et accueil  
 Lundi 9h à 12h - 14h à 19h  
 Mardi/vendredi 9h à 12h - 14h à 18h  
 Mercredi 9h à 12h  
 Jeudi 14h à 18h  
 Maire, Mme Anita Burot : sur rendez-vous



### Réservation de salles Centre François Rabelais

Tél : 06 48 49 98 24

### Permanences :

Le mardi : de 17h à 18h - Le vendredi : de 16 à 19h

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

☎ 02 43 25 29 77  
 E.mail : bibliotheque@lamillesse.fr

Mardi : 17h/19h  
 Mercredi : 10h/12h - 14h30/19h  
 Jeudi : 17h/19h  
 Samedi : 10h/12h

## SERVICE DE LA POSTE

☎ 02 43 25 31 90  
 Fermeture le lundi.  
 Les mardi mercredi et vendredi :  
 de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h ;  
 Le jeudi de 8h30 à 12h  
 Le samedi de 9h30 à 12h

## CENTRE François RABELAIS

EIRA (Espace Intercommunal  
 des Rives de l'Antonnière)  
 Rue des Jonquilles - 72650 La Millesse  
 ☎ 02.43.25.59.56 - Fax 02.43.25.99.52  
 Mail : accueil@centresocial-eira.fr  
 Lundi : 9h/12h30  
 Mardi : 10h/12h30 - 13h30/18h00  
 Mercredi : 9h/ 12h00 - 14h30/18h30  
 Jeudi : 9h/12h30 - 13h30/18h00  
 Vendredi : 9h/12h30 e - 14h30/16h30  
 (fermé le 2<sup>e</sup> vendredi de chaque mois)

## PRESBYTÈRE

4 rue Ducre 72000 Le Mans  
 Curé, le père Vincent Rabergeau :  
 Vicair : le père Gaël Catalano  
 Secrétariat du curé :  
 rmouest@sarthecatholique.fr  
 ☎ 02 43 28 52 69

**ATTENTION**  
 Du 5 au 24 août [Horaires d'été]  
 Le Bureau de poste  
 sera fermé les après-midi

## NUMÉROS D'URGENCE

MAISON MÉDICALE DE GARDE  
**Tél. 116 117**

SAMU  
**Tél. 15**

POLICE  
**Tél. 17**

POMPIERS  
**Tél. 18**

GENDARMERIE NORD  
**Tél. 02 43 39 08 38**

CENTRE ANTI POISON ANGERS  
**Tél. 02 41 48 21 21**

DROGUE INFO SERVICE  
**Tél. 0 800 23 13 13**

ENFANCE MALTRAITÉE  
 Faire le **119**  
 (numéro gratuit ouvert 24h/24).

VIOLENCES FEMMES INFO  
 Faire le **3919** (numéro d'écoute  
 national et anonyme, gratuit  
 depuis un poste fixe).  
 Ouvert 24h/24 et 7jours /7

**Marché le dimanche matin  
 de 8h à 12h30**

Place de l'Europe - La Millesse

## Besoin d'aide ?

**Le CCAS est à votre écoute  
 au 02 43 25 30 12**

**Assistante Sociale  
 02 43 74 11 10**

## Déchetteries

HORAIRES	L	M	M	J	V	S
Le Mans - Chauvinière rue des Grandes courbes						9h - 12h30 13h30 - 18h
Sargé-lès-Le Mans ZAC de la Pointe / Rue des Noisetiers						9h-12h / 14h-18h
Mulsanne Rue de la Chesnaie					14h-18h	9h-12h 14h-18h
Saint-Saturnin les Morinières					9h-12h	
Ruaudin ZA de Bel Air Rue Claude Chappe						9h-12h 14h-18h
Champagné Les Courtils					9h-12h	14h-18h
Le Mans - Ribay rue Vincent-Scotto / Route de Beaugé						

**Habitant une commune de Le Mans Métropole,  
 vous pouvez déposer vos déchets dans l'ensemble  
 des déchetteries du réseau.**

## MÉDECINS

LA MILESSÉ  
 D' DAUD - 7, rue de Sillé - 72650 La Millesse  
 ☎ 02 43 25 35 50

## PHARMACIE

PHARMACIE DE LA MILESSÉ  
 1, rue du Mans - 72650 La Millesse  
 ☎ 02 43 25 32 75 - Fax : 02 43 25 52 69  
 pharmacie.de.la.millesse@gmail.com  
 Ouvert du lundi matin au samedi midi :  
 de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30  
**SERVICE DE GARDE**  
 N° AZUR : 0 82512 03 04

## INFIRMIÈRES

M<sup>mes</sup> BURSON, DERRÉ, RAOELISON & ROUSIER  
 Rue de Sillé - 72650 - ☎ 02 43 25 31 20

**Permanences sans Rendez-vous le matin  
 et sur rendez-vous le soir :**

- **LA MILESSÉ** : 4, rue de Sillé  
 - du lundi au vendredi : de 7h00 à 8h00  
 - le samedi : 7h30 - 8h00
- **SAINT-SATURNIN** : 59, rue de l'Antonnière  
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 9h30  
 - le samedi de 9h00 à 9h30

## KINÉSITHÉRAPEUTES

SCM Les Kinés de l'Antonnière  
 M<sup>me</sup> CHESNE Véronique - Kiné  
 M. TUEUR Olivier - Kiné-Ostéopathe  
 M<sup>me</sup> GUIBERT Maeliss - Kiné  
 4, rue des Jonquilles - 72650 La Millesse  
 ☎ 02 43 25 53 99

## PSYCHOLOGUE

M<sup>me</sup> LAMBERT  
 7, rue de Sillé - 72650 La Millesse  
 ☎ 06 28 07 51 76

## SOPHROLOGUE

M<sup>me</sup> CHABANNOT Marie  
 2, place de l'Europe - 72650 La Millesse  
 ☎ 07 66 25 21 20  
 m.chabannot@gmail.com

## DIÉTÉTICIENNE & PRATICIENNE EN LUXOPUNCTURE

M<sup>me</sup> NYKIEL Gwendolyn  
 Place de l'Europe - 72650 La Millesse  
 ☎ 07 87 14 67 19  
 www.elti-diet.fr

## CHIROPRACTEURS

M. DIN VAN SANG Rémy  
 M<sup>me</sup> CARREAU Laurianne  
 2 place de l'Europe - 72650 La Millesse  
 ☎ 09.81.65.14.36

## PÉDICURE PODOLOGUE

M<sup>me</sup> GENEIX Laura  
 7, rue de Sillé - 72650 La Millesse  
 ☎ 02 43 28 25 13

## SHIATSU

M<sup>me</sup> GAUTIER Mireille  
 52, rue du Mans - 72650 La Millesse  
 ☎ 06 31 07 80 93  
 m.gautier.shiatsu@outlook.fr

## VÉTÉRIINAIRE

M<sup>lle</sup> LESELLIER Hélène  
 7 rue du Mans - 72650 La Millesse  
 ☎ 02 43 25 59 95

